

Compte-rendu réunion comité végétalisation du 24 janvier 2019

Présents : Marlène Seror , Nicole Allafort, Charles Monciero, Hassan El Youbi, Dominique Dupuis

Excusés : Emmanuel Chambon, Pascal Faulet (qui quitte le comité), Francis Vollmer, Laëtitia Chanas, Marie-Anne Nicolas, Pauline Lefur, Sophie Griseri, Odile Jersyk

Nous avons repris la question de l'objectif et nous avons convergé sur l'idée que le travail du comité doit susciter des projets de végétalisation, proposés et réalisés par des Fontenaisiens.

A cet effet, nous souhaitons valider que le processus permis par la proposition d'une charte de végétalisation permet à tout habitant de se saisir de cette opportunité de proposer un projet. Si besoin nous ferons des propositions d'évolution de la charte.

Nous pourrions également étudier les moyens de la faire connaître auprès des comités de quartier, des associations de Fontenay et de l'ensemble de nos concitoyens.

Nous avons listé différentes questions relatives au processus et à la charte de végétalisation.

- Le permis de végétaliser est accordé à une personne physique, peut-il l'être à une personne morale, comme une association ?
- Il est fait mention d'une annexe au permis qui décrit le projet, quelles mentions doivent être portées dans cette description ?
- A qui la demande d'un permis de végétalisation doit-elle être envoyée ? sous quelle forme ?
- Le projet peut-il porter sur autre chose que des plantations ?
 - o Un projet « nature » : installer un rucher (dans le respect de la législation), installer un hôtel à insecte, planter un jardin partagé (géré en commun par un groupe d'habitants) ...
 - o Un projet de décoration de l'espace public
- Le projet peut-il comporter une demande de travaux préalables à réaliser par les espaces verts comme l'élargissement d'un pied d'arbre ?
- Qui finance ? Proposition : via le budget des comités d'habitants si le projet est pris en charge ou accompagné par un comité, via l'appel à projet associatif si le projet est porté par une association voire le budget participatif si le projet nécessite un investissement.
- Quels points d'eau pour les arrosages ? (il existait autrefois des fontaines dans les villes qui ont disparu)

Lors de notre prochaine réunion, nous pourrions compléter et préciser ces différents points et les transformer en propositions qui pourront être soumises à la municipalité.

Prochaine réunion date à définir